

Remboursement de pret suite a une séparation

Par christophe, le 11/02/2011 à 09:36

Bonjour,

Mon ex compagne et moi avons fait construire une maison, à notre séparation nous l'avons mise en location

Elle est propriétaire à 57 % donc moi a 43%

Notre crédit est d'environ 880 euros

Les locataires versent chaque mois la somme de 550 euros sur notre compte joint nous devons verser le complément soit 330 euros

Je souhaiterai savoir si nous devons verser chacun la moitié de cette somme (165 euros) Ou si au contraire je dois prendre en compte le fait qu'elle soit propriétaire a 57% et dans ce cas je devrais verser 188 euros et elle 142 euros ??

si ce cas est exact il y a t'il des conséquences le jour ou nous vendrons cette maison ??

cordialement

Par amajuris, le 11/02/2011 à 11:54

bir,

en cas de vente, la répartition se fera selon les propriétés respectives indiquées dans l'acte de vente sauf en cas de de désaccord à prouver devant le tribunal un financement différent. en principe le titre prime la finance. cdt

Par christophe, le 11/02/2011 à 12:13

Je comprend parfaitement qu'a la vente l'on fasse 57 et 43 % A l'heure actuelle je verse sur le compte 200 euros et elle 150 euros en complement des loyers versés par nos locataires

quand vous dites le titre prime la finance cela signifie que le complément a verser doit egalement etre de 57 % et 43 % comme indiqué sur l'acte notarié?